



**ÉDITION 2022** /// DONNÉES 2020



#### CHIFFRES CLÉS 2020

92 collectivités à compétence collecte	% des DMA	Ratios et tonnages collectés (population SINOE®)	Évolution 2010-2020
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	35 %	<b>187 kg/hab.</b> 523 918 tonnes	<b>- 24 %</b> - 58 kg/hab.
Déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques y compris le refus de tri	10 %	<b>55 kg/hab.</b> 154 187 tonnes	<b>+7%</b> +6,5 kg
Déchets d'emballages en verre	7 %	<b>40 kg/hab.</b> 112 988 tonnes	
Biodéchets des ménages collectés en porte-à-porte	1 %	<b>4 kg/hab.</b> 10 787 tonnes 35 kg/hab. (population desservie	- 22 % - 1 kg/hab.
Déchets occasionnels collectés HORS déchèteries en apport volontaire	2 %	Biodéchets des ménages :  8 kg/hab. 22 789 tonnes  Autres (encombrants, textiles, cartons) :  5 kg/hab. 14 218 tonnes	<b>+ 90 %</b> + 6 kg/hab.
Déchets occasionnels collectés EN déchèteries HORS déblais et gravats 322 déchèteries	35 %	<b>189 kg/hab.</b> 528 152 tonnes	<b>+ 15 %</b> + 24 kg/hab.
TOTAL DMA hors déblais et gravats		<b>488 kg/hab.</b> 1 367 039 tonne	- 4 % - 22 kg/hab.
Déblais et gravats	10 %	<b>54 kg/hab.</b> 152 226 tonnes	<b>+ 16 %</b> + 7,3 kg/hab.
TOTAL DMA y compris déblais et gravats		<b>542 kg/hab.</b> 1 519 265 tonne	- 3 % - 14 kg

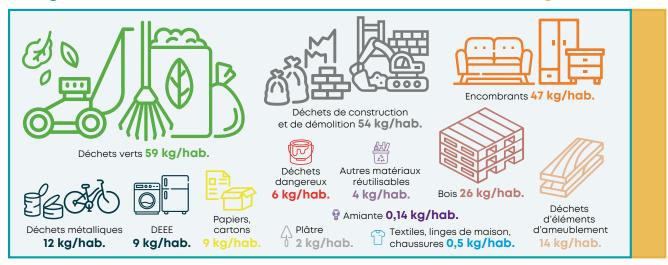
#### BILAN DES DÉCHETS OCCASIONNELS COLLECTÉS EN & HORS DÉCHÈTERIES : COMPOSITION

Plus de 717 000 tonnes de déchets sont collectés occasionnellement en et hors déchèteries, y compris les déblais et gravats dans les 322 déchèteries régionales ou par des collectes spécifiques (encombrants, biodéchets, textiles...), soit 256 kg/hab. en 2020 et une hausse de 17 % depuis 2010.

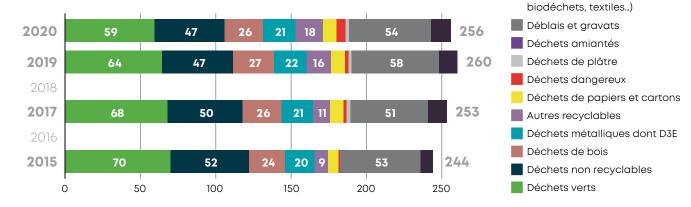
Déchets occasionnels collectés EN déchèteries : 243 kg/hab. en 2020

Déchets occasionnels collectés HORS déchèteries : 13 kg/hab. en 2020

Déchets occasionnels hors déchèteries (encombrants,



#### Les types de déchets reçus en déchèteries, en kg/hab.





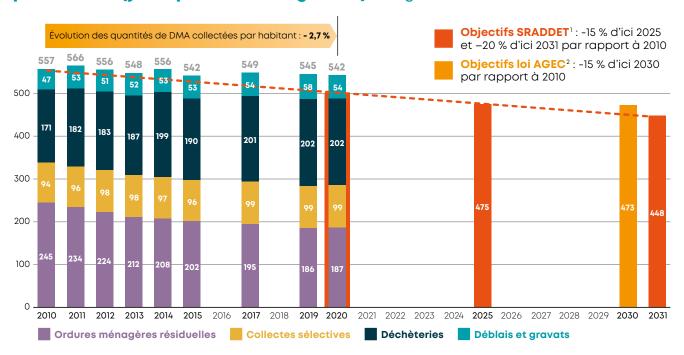
## Une baisse de 10 % des déchets non recyclables collectés occasionnellement en et hors déchèteries

En 2020, les déchets non recyclables collectés occasionnellement en et hors déchèteries représentent 47 kg/hab., contre 52 kg/hab. en 2015. Ainsi, le déploiement de nouvelles filières de recyclage et des filières à responsabilité élargie du producteur depuis 2015, en partenariat avec des éco-organismes (déchets d'équipements électriques et électroniques [D3E], mobiliers hors d'usage, textiles...) permet d'améliorer les performances de tri.

#### LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU REGARD DES OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX



## Objectifs de réduction des quantités de DMA collectées par habitant (y compris déblais et gravats) en kg/hab.





## Réduire les quantités d'OMR produites par habitant entre 2010 et 2031

Ratio 2010 : 245 kg/hab. Objectif 2025 : 151 kg/hab. Objectif 2031 : 142 kg/hab.

Ratio 2020 : 187 kg/hab.

45 kg/hab. au-dessus de l'objectif de 2031

¥

## Diminuer les quantités de déchets verts pris en charge par le service public

Ratio 2015 : 72 kg/hab. Objectif 2025 : 60 kg/hab. Objectif 2031 : 40 kg/hab.

Ratio 2020: 67 kg/hab.

27 kg/hab. au-dessus de l'objectif de 2031

Augmenter les quantités de matériaux collectées par habitant issues des collectes de matériaux recyclables et de verre entre 2010 et 2031

Ratio 2010 : 89 kg/hab.

Objectif 2025 pour les recyclables : 59 kg/hab.
Objectif 2025 pour le verre : 40 kg/hab.

Ratio 2020 pour les recyclables : 55 kg/hab.

Ratio 2020 pour le verre : 40 kg/hab.

4 kg/hab. au-dessous de l'objectif de 2025 pour les matériaux recyclables. Objectif 2025 atteint en 2020 pour le verre.



### Déployer les collectes séparées de biodéchets

Objectif: 60 000 à 120 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2025 par rapport à 2015

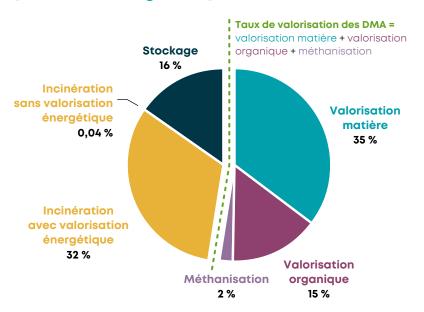
2015 : 145 000 habitants desservis par une collecte de biodéchets alimentaires

2020 : 10 200 habitants de plus qu'en 2015 et 39 800 habitants de moins que l'objectif 2025

> 1 - SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

#### UN TAUX DE VALORISATION QUI VARIE DE 46 % À 60 %

## Filières de valorisation des DMA (hors déblais et gravats) en 2020



## Objectifs du SRADDET en matière de valorisation

Les objectifs et actions définis dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) doivent permettre d'orienter, vers la valorisation matière et organique, 66 % des déchets non dangereux non inertes en 2025.

La part des déchets faisant l'objet d'une valorisation baisse, pour atteindre 52 % en 2020 (-1 point par rapport à 2019). En contrepartie, la part de l'incinération avec valorisation énergétique augmente d'un point entre 2019 et 2020.

# Répartition par destination des DMA collectés (hors déblais et gravats) en 2020 par département, en kg/hab.









financé par -





Taux de